

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 27 JANVIER 2023

D2023-6
**Travaux de création d'un
restaurant scolaire, d'une
bibliothèque et d'une voirie
centrale aménagée**
***Demande de subvention au
titre du fonds de concours
MBA***

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	21	23
Vote POUR	23	
Vote CONTRE	0	
Abstention	0	
Date de la Convocation		
23 janvier 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept janvier à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Guy LONGEPierre, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET Céline CARREIRO, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD.

Absents Excusés

Monsieur Anthony MARASCO (pouvoir à Françoise CURAILLAT), Robert GUILLARD (pouvoir à Patrice Dupont)

Monsieur le Maire précise que la commune a décidé d'engager des travaux de construction d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque et d'une voirie centrale aménagée.

A ce titre, la commune peut solliciter une aide financière auprès de Maconnais Beaujolais Agglomération dans le cadre du fonds de concours dédié aux travaux d'investissements des communes.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'appui financier de MBA sur l'ensemble du projet dont le coût estimatif total s'élèvera à 3 450 993€ HT.

Après en avoir délibéré, à 23 POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de MBA au titre du fonds de concours développement local 2023 à raison de 238 400€.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier.

La secrétaire de séance
Coralie Sangoy



Le Maire,
Roger THEVENOT



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le03/02/2023.....

Acte affiché le03/02/2023.....

Acte contresigné le

Le Maire, Roger THEVENOT